

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Juillet 2023

Référence
D2023_31

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
10	9	10

Vote
à l'unanimité
Pour : 10
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2023, le Jeudi 27 Juillet à 19h30, le Conseil Municipal de la commune de Charmont-en-Beauce s'est réuni à la Salle du Conseil, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame PRUNET Delphine, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 21/07/2023. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 21/07/2023.

Présents : Mme PRUNET Delphine, Maire, M. MALON Stéphane, Mme PION Gabrielle, M. JOLIN Lionel, M. MENAULT Miguel, Mme PERON Adeline, M. BELTOISE Antony, Melle LAROYE Aurélie, Mme SAUVERVALD Margaux

Absent(s) ayant donné procuration : M. LE MOAL David qui a donné pouvoir à M. JOLIN Lionel

A été nommée secrétaire : Mme PERON Adeline

**Objet de la délibération : Mise en Conformité électrique de la Chaufferie
Demande de subvention auprès du Département du Loiret**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu le Code des Marchés Publics ;

Vu l'état de vétusté de l'installation électrique de la chaufferie située dans un local de la cour d'école de Charmont-en-Beauce ;

Vu l'estimation du montant des travaux au titre de sa mise en conformité électrique ;

Considérant que la Commune souhaite réaliser cette opération avant la fin d'année 2023 ;

Considérant qu'il convient que le Conseil Municipal se prononce sur la demande de subvention auprès du Conseil Départemental du Loiret au titre du Volet 3 Commune à Faible Population (FAPO).

Considérant qu'il est exposé ce qui suit :

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à : 6 085,20 € TTC

Madame le Maire informe le conseil municipal que le projet est éligible à une subvention du Conseil Départemental du Loiret.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

ADOPTE**ARTICLE 1 :**

Le projet de mise en Conformité électrique de la Chaufferie pour un montant de 6 085,20 € T.T.C.

ARTICLE 2 :

Le plan de financement ci-dessous :

Dépenses (€)	H.T.	T.T.C.	Recettes (€)	Montant HT
Travaux	5071,00	6085.20	Etat	1521.30
			Région	X
			Département	2535.50
			Autres	X
			AUTOFINANCEMENT	1014.20
Total	5071,00	6085.20	Total	5071,00

DECIDE**ARTICLE 3 :**

De solliciter une subvention de 2535,50 € auprès du Conseil Départemental du Loiret, correspondant à 50% du montant Hors Taxes du projet.

AUTORISE**ARTICLE 4 :**

Madame le Maire à solliciter auprès des services du Département la subvention du Volet 3 Commune à Faible Population (FAPO) et permettre la signature de tous documents nécessaires à la réalisation de ce dossier.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/07/2023
Le Maire
Delphine PRUNET



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.